

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**JEUDI
LE 2 JUILLET 2026**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le jeudi, deuxième jour du mois de juillet deux mille vingt-six, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

M. Éric Latour, préfet et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Les conseillers régionaux : M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois et M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Éric Latour, préfet.

9h00 Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

2307-07-26 Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu du 2 juillet 2026 en tenant compte des modifications suivantes;

- Ajout du point 5.2.1.3 SCABRIC : Tenue d'un BAPE sur les pénuries d'eau.
- Ajout du point 7.2 Cours d'eau Chartier, branche 6 - Saint-Alexandre : Demande de contribution financière pour les travaux réalisés.
- Ajout du point 8.1 Entente pour la fourniture de services de polices par la Sûreté du Québec : Suivi du dossier.
- Le varia demeurant ouvert.

ADOPTÉE

2. Procès-verbal - Adoption

2308-07-26 Sur proposition du conseiller régional M. Mario van Rossum,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 3 juin 2026 soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 2 » des présentes.

ADOPTÉE

3. URBANISME

3.1. Schéma d'aménagement et de développement

3.1.1. Avis techniques

3.1.1.1. Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

3.1.1.1.1. Résolutions PPCMOI-2025-5087 et PPCMOI-2026-5023

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation des PPCMOI-2025-5087 et PPCMOI-2026-5023 adoptés par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

En l'occurrence, le PPCMOI-2025-5087 autorise, pour les immeubles constitués des lots 4 042 513 et 5 615 404 du cadastre du Québec situés au 460 et 464-466 boulevard d'Iberville, les éléments suivants :

- L'occupation du terrain par un usage multifamilial de 26 logements et la construction d'un bâtiment principal de 4 étages d'une hauteur de 14 mètres dont la profondeur est de 47,35 mètres par rapport à une largeur de 30,94 mètres comprenant un garage en sous-sol;
- La construction de balcons et de perrons en saillie empiétant de 2,2 mètres dans la marge avant secondaire;
- L'aménagement d'une aire de stationnement offrant un ratio de 1,37 case par logement, soit 33 cases.

Le bâtiment doit être protégé par des mesures d'atténuation élaborées par un ingénieur spécialisé et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec permettant de maintenir un niveau de bruit n'excédant pas 45 dB(A) (Leq 24h), et ce, à tous les étages.

Le PPCMOI-2026-5023 a pour but de régulariser la construction d'un bâtiment accessoire en cours arrière tel que l'implantation d'un garage isolé le tout sur le lot 4 259 924 du cadastre du Québec et situé au 39, Bouthiller Nord.

3.1.1.1.2. Règlements 2298, 2425, 2434 et 2445

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation des règlements 2298, 2425, 2434 et 2445 adoptés par le conseil de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition desdits règlements ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

En l'occurrence, le règlement 2298 vise entre autres l'adoption du Code de construction du Québec, Chapitre I - Bâtiment.

Le règlement 2425 a pour but de retirer les bâtiments principaux construits avant 1940 des immeubles assujettis au règlement, assujettir les bâtiments principaux situés à l'intérieur du secteur de P.I.I.A. « Destination » au règlement et modifier les dispositions relatives à l'indemnité payable au locataire évincé.

Quant au règlement 2434, il cible l'agrandissement de la zone H-1574 à même une partie de la zone I-1523 situées sur la rue des Carrières.

Finalement, le règlement 2445 adopte une modification de la grille des usages et normes de la zone H-5566 afin de régulariser les habitations multifamiliales de 4 logements sur la rue des Mimosas, entre les rues Guertin et Marguerite.

3.1.2. Règlement 580

3.1.2.1. Rapport de l'assemblée publique

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du rapport de l'assemblée publique tenue le 10 juin 2026 concernant le projet de règlement 580 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement. En l'occurrence, aucune personne ne s'est présentée.

3.1.2.2. Adoption

Les membres du comité administratif émettent leurs recommandations quant à l'adoption du règlement 580 modifiant le règlement 371 visant le schéma d'aménagement et de développement et du document indiquant la nature des modifications (DNM) que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu devra apporter advenant l'entrée en vigueur du règlement. Il est également mentionné qu'un avis préliminaire du MAMH a été transmis. Ce dernier sollicitait la réalisation d'études qui ne pourront se réaliser avant le 8 juillet. Les membres du comité administratif recommandent de poursuivre l'adoption du règlement tel qu'initialement présenté en ajoutant des modalités quant à la sécurité.

3.1.3. Mise en oeuvre de la PNAAT - Modification à la description de projet

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à modifier la description de projet soumise au MAMH de sorte à intégrer la caractérisation agricole.

3.2. Urbanisme - Divers

3.2.1. Conférence ou formation sur l'eau

Suite à la suggestion de M. Yves Barrette, maire de Saint-Alexandre, les membres du comité administratif souhaitent obtenir des précisions quant aux coûts envisagés, le contenu et la formule de diffusion de formations ou conférences sur l'eau par Biz (Sébastien Frechette). Le tout sera rediscuté au mois de septembre.

4. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4.1. Aide financière à L'Ancre

Malgré que le MIFI n'ait pas autorisé le Programme d'appui aux collectivités (PAC) déposé pour une période de 3 ans, les membres du comité administratif recommandent de maintenir l'aide financière accordée à L'Ancre sur une base annuelle, soit 150 000 \$ pour la prochaine année. Le renouvellement sera reconsidéré à chaque année.

4.2. Réseau des fermiers.ères de famille - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun de verser 7 000 \$ pour l'événement organisé dans le cadre du 30e anniversaire de l'organisme cité en titre. Il est précisé que seulement 5 fermes du Haut-Richelieu sont membres de ce réseau et 19 en Montérégie.

4.3. Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)

4.3.1. Projet "Ensemble, on grandit 2026-2027" - Autorisation

2309-07-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre du projet "Ensemble, on grandit 2026-2027" (transition du primaire au secondaire) le tout à être organisé entre les représentants municipaux et le CISS (SQ - MCSP);

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin s'il y a lieu.

ADOPTÉE

4.3.2. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés - Autorisation

2310-07-26 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, si requis.

ADOPTÉE

4.4. FRR

4.4.1. Volet 2

4.4.1.1. Projets de NexDev - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à adopter les projets déposés par NexDev financés par le FRR volet 2.

4.4.1.2. FRR volet 2 - Orientation

Compte tenu que la majorité de l'enveloppe du FRR volet 2 subventionne les projets de NexDev et Tourisme Haut-Richelieu, les membres du comité administratif privilégient que

la MRC ne procède pas à un appel de projets ni à la mise en disponibilité d'un formulaire de demande d'aide financière du FRR volet 2. Advenant le dépôt de demande financière, chaque projet fera l'objet d'une analyse distincte.

Il est mentionné que le projet des Belles de décembre nécessitera de plus amples informations financières.

4.4.2. Volet 3 - Signature innovation

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption d'une résolution visant à entériner le rapport final de l'utilisation des sommes dans le cadre du Projet Signature innovation.

5. FONCTIONNEMENT

5.1. Finances

5.1.1. Liste de comptes

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 8 juillet prochain.

5.1.2. Festival Mon Vieux Saint-Jean la nuit - Aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Festival Mont Vieux Saint-Jean la nuit est un parcours artistique de spectacles, d'arts numériques et d'animations;

CONSIDÉRANT QUE ce Festival attire près de 44 000 visiteurs et dynamise la Région;

EN CONSÉQUENCE;

2311-07-26

Sur proposition du conseiller régional M. Réal Ryan,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'AUTORISER une aide financière de 15 000 \$ à la SPEC pour la réalisation de l'édition 2026 du Festival Mon Vieux Saint-Jean la nuit;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisés à même l'enveloppe générale des ressources naturelles.

ADOPTÉE

5.2. Divers

5.2.1. Demandes d'appui

5.2.1.1. Agents de protection de la faune en région - Rétablissement

Les membres du comité administratif ne croient pas opportun d'appuyer la demande de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau relative au rétablissement des effectifs d'agents de protection de la faune en région.

5.2.1.2. Renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au Gouvernement du Canada de revoir les critères applicables au renouvellement des permis de travail des travailleurs étrangers temporaires en région et ce, afin d'éviter de tenir compte du taux de chômage des grandes villes plutôt que privilégier la situation réelle des régions.

5.2.1.3. SCABRIC - BAPE sur la pénurie de l'eau

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches de plusieurs organismes afin que le gouvernement ordonne des audiences publiques du BAPE sur la pénurie de l'eau.

6. GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

6.1. Mise en oeuvre du PCGMR - Optimisation des matières organiques

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à verser à Compo Haut-Richelieu inc. une partie de la redevance à l'élimination en vue d'optimiser la valorisation des matières organiques et ce, pour un montant de 1M\$. À cet effet, il est précisé que le partenaire privé investi également sa contrepartie à 40%.

6.2. Acquisition d'actions D de Compo Haut-Richelieu inc.

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution à l'effet d'acquérir 542 486 actions D de Compo Haut-Richelieu inc. afin de constituer le fonds de roulement du Centre de compostage régional.

7. COURS D'EAU

7.1. Petite rivière Bernier, branches 7 et 7C - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Entérinement de factures et autorisation à répartir

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des factures intervenues relativement aux travaux d'entretien réalisés dans les branches 7 et 7C de la petite rivière Bernier situées sur le territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu. À cet effet, l'autorisation à répartir est également suggérée.

7.2. Cours d'eau Chartier, branche 6 - Saint-Alexandre - Demande de contribution financière

M. Yves Barrette, maire de la municipalité de Saint-Alexandre, sollicitait une participation financière de la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux d'entretien de cours d'eau réalisés dans la branche 6 du cours d'eau Chartier. Le coût total des travaux est estimé à 297 494, 01 \$ moins le remboursement du MAPAQ de 229 980,54 \$ pour une répartition résiduelle de 67 513,47 \$. Les membres du comité administratif préconisent le statu quo soit, que chaque municipalité assume les frais d'entretien de cours d'eau pour son territoire.

8. VARIA

8.1. Fourniture de services policiers par la Sûreté du Québec - Suivi du dossier

Le directeur général soumet la réponse du ministère de la Sécurité publique relativement aux modifications sollicitées pour la conclusion de l'entente à intervenir. Compte tenu du refus de modifier certaines clauses, les membres du Comité de sécurité publique se réuniront pour faire le point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2312-07-26

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional M. Mario van Rossum,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 juillet 2026.

ADOPTÉE

M. Éric Latour
Préfet

Me Joane Saulnier
Directeur général et greffier-trésorier